

RÉSORPTION DE LA BANQUE DE CONGÉS DE MALADIE

ENTRE LE 1^{ER} AVRIL 2019 ET LE 31 MARS 2024

POUR LA CONVENTION COLLECTIVE 2015-2020 DE LA FONCTION PUBLIQUE

La banque ¹

Elle est constituée du résiduel de vos jours cumulés au 31 mars 2019, après le retrait des 20 jours nécessaires pour constituer la réserve. La résorption de cette banque doit se faire au plus tard le 31 mars 2024.

6 OPTIONS POUR RÉSORBER VOTRE BANQUE

Assurance traitement

Assurance traitement (invalidité)	Après épuisement de la réserve	La demande doit être faite avant le début des prestations d'assurance-traitement. Une fois entamée, la banque sera totalement épuisée, si nécessaire. (8-1.19)
-----------------------------------	--------------------------------	--

Congés pour responsabilité familiale et parentale

Congés pour responsabilité familiale et parentale	Après épuisement de la réserve	Le total des jours utilisés ne peut excéder 10 jours par année civile. (4-5.08)
---	--------------------------------	---

¹ 8-1.39 et lettre d'entente numéro 10

Vacances		
Vacances	10 jours par année financière	À condition d'avoir épuisé son total de jours de vacances. À condition de ne pas priver une autre personne professionnelle de son choix de vacances.
Retraite		
Préretraite totale ²	Durée égale au <u>solde</u> des jours de maladie à sa banque.	Prise des jours dans la banque jusqu'à épuisement totale de la banque. Les crédits de <u>jours de vacances accumulés</u> pendant l'épuisement de la banque peuvent être pris à la suite de la banque de congés de maladie.
Préretraite totale sans utiliser l'ensemble de la banque ³	Utilisation d'une <u>partie</u> des jours de maladie à sa banque.	Prise d'une partie des jours de maladie en congé. Résiduel des jours de congés de maladie est payé à 70 % lors de la prise de la retraite totale et définitive.
Préretraite graduelle ⁴	L'employeur peut, avant la retraite totale et définitive, autoriser une réduction des heures de travail, jusqu'à épuisement des jours de maladie à la banque.	<ul style="list-style-type: none"> • Horaire préétabli. • Minimum de 14 heures de travail. • Utilisation des congés de maladie en banque pour compenser l'horaire habituel.

² Lettre d'entente numéro 10, alinéa 1.2 a)

³ Lettre d'entente numéro 10, alinéa 1.2 b)

⁴ Lettre d'entente numéro 10

Rachat du RREGOP		
Rachat du RREGOP ⁵	Les jours de congés de maladie peuvent être utilisés à 70 % de leur valeur du moment pour faire le rachat d'absences sans traitement aux fins du RREGOP.	<u>Retraite avant le 1^{er} avril 2022</u> Le rachat doit se faire avant la prise de retraite. <u>Retraite le ou après le 1^{er} avril 2022</u> Le rachat peut être acquitté entre le 1 ^{er} avril 2022 et le 31 mars 2024.
Remboursement		
Remboursement de la banque ⁶	Les jours de congés de maladie remboursés le seront à 70 % du taux de traitement de la valeur du moment au 31 mars 2024.	

Syndicat
de professionnelles
et professionnels
du gouvernement du Québec



⁵ Lettre d'entente numéro 10

⁶ Lettre d'entente numéro 10